



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-10-2022/183

Objet : Approbation de l'inscription d'un additif à l'ordre du jour relatif à la proposition d'un accompagnement de l'État pour la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable du Nord.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer sur l'accord de principe pour l'accompagnement financier de l'État pour la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable du Nord.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'autoriser le Président à ajouter à l'ordre du jour un point relatif l'accord de principe pour l'accompagnement financier de l'État pour la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable du Nord.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 00

Non votant : 01

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 2 décembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROU

